



Suivez-nous   

Recevez notre newsletter  **JE M'IDENTIFIE**

CONCOURS FONCTION PUBLIQUE | ZOOM CONCOURS | ATSEM | ADJOINT ADMINISTRATIF | OFFRES D'EMPLOI Fonction publique

JE M'ABONNE !

 OFFRES D'EMPLOI | ACTUALITES | RÉMUNÉRATION FONCTIONNAIRES

 Imprimer  Envoyer à un ami

24/07/13

Comment annoncer son projet de mobilité ?



Fonctionnaires, vous désirez intégrer une autre collectivité ou changer de service tout en restant chez le même employeur public. Il ne vous reste plus qu'à annoncer la nouvelle. Mais vous appréhendez un peu ce moment, vous craignez la réaction de votre hiérarchie, de vos collègues. Les conseils de deux spécialistes en ressources humaines.

S'adresser d'abord à sa hiérarchie ou à la DRH ?

Généralement, un souhait de mobilité s'aborde avec son supérieur hiérarchique au cours de l'**entretien professionnel**. Mais si vous êtes pressé, vous pouvez en discuter avec lui bien avant cette échéance. « *La bonne règle c'est d'exposer son projet à son chef de service, de lui indiquer les raisons de cette mobilité, préconise Yannick Piquet-Bonfils, consultante associée du cabinet Duranton Consultants. Parfois, l'envie de l'agent cache juste un mal être dans son poste, un ennui, un besoin d'oxygène. Son supérieur pourra le conseiller, voire lui présenter de nouvelles opportunités. Parfois, le projet de mobilité est très construit : l'agent a répondu à une offre d'emploi public, a passé un concours interne ou aimerait évoluer sur un poste ouvert dans un autre service. Il est alors bon d'en avertir sa hiérarchie avant qu'elle ne l'apprenne par quelqu'un d'autre...* ». Informer la DRH ne vient donc que dans un deuxième temps, sauf si l'agent est en conflit avec son n+1 et qu'il s'oppose à la mobilité.

Si votre projet de mobilité n'est pas encore très clair, utilisez votre droit au [bilan de compétences](#).

Peur de fâcher son chef, de trahir ses collègues

Vous hésitez, vous craignez d'agacer votre supérieur, de contrarier vos collègues. « *Ce n'est pas parce que vous envisagez une mobilité externe qu'on ne vous aimera plus ou que vous n'êtes pas gentil. Vous avez envie d'aller voir ailleurs parce que vous avez un esprit ouvert, que vous êtes curieux, que vous souhaitez vous confronter à d'autres expériences. Et qui sait ? Peut-être reviendrez-vous dans votre collectivité d'origine riche de nouvelles compétences* » argumente Yannick Piquet-Bonfils. « *Le désir de mobilité peut aussi se transformer en une attente très frustrante, voire une auto-censure complète, rajoute Claire Vigeant, consultante associée du cabinet Public Impact Management. Les agents espèrent qu'on leur propose un poste en interne sans le dire alors que leur envie de changer est bien présente* ». La solution ? Abordez le sujet sous la forme d'une demande de conseils un peu informelle : « j'ai envie de bouger, que me conseillez-vous, vous qui me connaissez bien... »

A l'inverse, difficile de cacher longtemps à ses collaborateurs que l'on a postulé dans un autre service ou direction. La nouvelle peut très vite se propager dans les couloirs. « *Les collègues peuvent s'estimer trahis et si l'agent n'est pas retenu, il vit sa tentative comme un échec, fait remarquer la consultante du cabinet Public Impact Management. Alors plutôt que de ne pas subir l'image de celui qui a essayé de bouger sans y parvenir, il préfère tenter une mobilité à l'extérieur de sa collectivité* ».

Si votre mobilité passe par la réussite à un concours externe ou interne de la fonction publique territoriale, de la fonction publique d'Etat ou hospitalière, retrouvez les conditions d'inscription, les épreuves et les coordonnées des organisateurs sur [ce moteur de recherche](#). Tous les concours y sont classés par filière et niveau d'études (catégorie).

Et si la hiérarchie n'est pas d'accord ?

Au cours de l'entretien, vous sentez que votre hiérarchie émet quelques réserves sur votre [projet de mobilité](#). En fait, elle n'a pas vraiment envie de vous voir partir, elle esquivé le sujet, fait trainer en longueur sa prise de décision. Deux cas de figure :

- Si c'est une mobilité externe c'est-à-dire vous avez été retenu dans le cadre d'un recrutement pour occuper un poste dans une autre collectivité, sachez que votre hiérarchie ne peut s'y opposer. « *Elle ne peut retenir l'agent que trois mois maximum. Passé ce délai légal et quoi qu'il arrive, l'agent partira dans sa collectivité d'accueil* » indique Yannick Piquet-Bonfils.
- Si c'est une mobilité interne c'est-à-dire vous avez postulé sur un poste ouvert dans un autre service ou une autre direction et vous faites l'affaire, mais votre hiérarchie bloque votre départ, parlez-en à la direction des ressources humaines, en particulier au gestionnaire de carrière. « *C'est à la DRH d'intervenir auprès de la hiérarchie et de gérer la situation de départ et d'arrivée entre les deux services, estime Claire Vigeant. Selon l'expérience de cette consultante, la transaction se négocie en général en moins de six mois, parfois même en 15 jours. « La DRH a tout intérêt à ce que les agents bougent, les fasse progresser, organise leur mobilité interne sous peine qu'ils ne quittent la collectivité. Cela fait partie de sa mission de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) »*

Vous êtes à la recherche d'un nouvel emploi ? Consultez [nos offres d'emploi public](#) et sélectionnez celles qui vous correspondent le mieux en faisant une recherche par filière, catégorie, [région](#) ou cadre d'emploi.



Nos autres articles emploi

Mobilité : ce qu'il faut savoir avant de bouger
Booster sa carrière de fonctionnaire avec le bilan de compétences
Fonctionnaires : prêts pour votre entretien professionnel ?
Comment manager des fonctionnaires ?

Trouvez un EMPLOI dans la Fonction publique !

avec 

Toutes les offres d'emploi public classées par :

- FILIÈRE
- NIVEAU D'ÉTUDES

[Consulter les offres](#) ►►

En France, près d'1 actif sur 5 travaille dans la Fonction publique

Devenez fonctionnaire avec **L'ACCÈS ILLIMITÉ**

- Les secteurs qui recrutent ?
- Quels métiers pour vous ?
- Quand passer le concours ?

TOUTES LES FICHES CONCOURS avec L'ACCÈS ILLIMITÉ ►►

Restez informé

Soyez informé par e-mail de l'actualité de l'emploi dans la Fonction publique.

Votre email :

Recruteurs

Recruteurs, publiez vous aussi des offres d'emploi sur [Publidia.fr](#) »